



NUMERO DE REFERENCE: DG(SANCO)/2012-6317- RS

EXTRAIT DU RAPPORT D'UN AUDIT EFFECTUE PAR L'OFFICE ALIMENTAIRE ET
VETERINAIRE

EN THAÏLANDE

DU 9 OCTOBRE 2012 AU 18 OCTOBRE 2012

AFIN D'ÉVALUER LE SYSTEME DE CONTROLES OFFICIELS POUR LES EXPORTATIONS DE
VEGETAUX VERS L'UNION EUROPEENNE

N.B.: LE TEXTE QUI SUIT EST LA TRADUCTION DE PARTIES DU RAPPORT D'AUDIT ORIGINAL [N° DE REF. DG(SANCO)/2012-6317]. DESTINE A ETRE CONSULTE PAR LES VISITEURS DE CE SITE, IL N'A CEPENDANT AUCUNE VALEUR OFFICIELLE. EN TOUT ETAT DE CAUSE, IL CONVIENT DE SE REPORTER AU TEXTE INTEGRAL DU RAPPORT D'AUDIT ORIGINAL.

RESUME

Le rapport présente les résultats d'un audit effectué par l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) en Thaïlande, du 9 au 18 octobre 2012.

L'objectif de l'audit était d'évaluer les contrôles officiels et le système de certification à l'exportation des végétaux et des produits végétaux réglementés par la directive 2000/29/CE du Conseil, originaires de Thaïlande et exportés vers l'Union européenne. En particulier, l'audit a porté sur les points suivants:

- ⑩ *le régime de contrôle spécial pour l'exportation de végétaux vers l'UE (régime LE);*
- ⑩ *le contrôle général des végétaux à l'exportation, en particulier pour les produits qui continuent d'être interceptés dans l'Union européenne en raison de la présence d'organismes nuisibles;*
- ⑩ *le régime d'inspection et de certification pour les fleurs coupées d'orchidée destinées aux passagers proposées par la Thaïlande.*

L'organisation des contrôles phytosanitaires en Thaïlande est conforme aux normes internationales en la matière et, pour les exportations vers l'UE, à la législation de l'UE. La collaboration avec les producteurs, et plus particulièrement les exportateurs, est très bonne.

L'organisation nationale de protection des végétaux a pris des mesures d'envergure pour faire face au nombre élevé d'interceptions et se conformer aux exigences de l'UE. Les

procédures d'exportation comme les contrôles préalables à l'exportation ont été renforcés depuis l'audit précédent. Le régime LE apporte une assurance supplémentaire considérable que les produits spécifiques à hauts risques qu'il couvre et qui sont exportés vers l'UE sont exempts d'organismes nuisibles. Toutes les recommandations de l'audit précédent ont été prises en compte.

Le système proposé d'inspection et de certification pour les fleurs coupées d'orchidée destinées aux passagers est un prolongement du système déjà mis en place pour les exportations commerciales de ces fleurs. L'utilisation proposée d'étiquettes au lieu de certificats phytosanitaires individuels ne devrait pas donner lieu à un accroissement des risques.

Aucune lacune importante n'ayant été relevée par l'équipe d'audit, aucune recommandation n'est formulée dans le rapport.

Recommandations

Le rapport ne contient pas de recommandations.